



Save the Children

Enfance Épanouie | Rapport Pour Un Apprentissage
Informel Protecteur Axé Sur Les Droits Des Enfants



Save the Children



ENFANCE ÉPANOUIE

RAPPORT POUR UN APPRENTISSAGE INFORMEL PROTECTEUR AXÉ SUR LES DROITS DES ENFANTS

Save the Children est un réseau de 30 organisations membres actives dans plus de 120 pays qui se concentrent sur les questions de protection des enfants, de nutrition, d'éducation, de participation des enfants, de la faim et des moyens de subsistance, de l'humanitaire et de la gouvernance des droits de l'enfant. Save the Children offre des améliorations immédiates et durables dans la vie des enfants dans le monde entier.





Auteurs :

Olivia Lecoufle, *Conseillère technique en protection de l'enfance, Save the Children Canada*

Traoré Moussa, *Chargé de programme protection, Save the Children International, Burkina Faso*

Nous tenons à remercier sincèrement les personnes suivantes pour leurs contributions:

Natalie Folz *Save the Children Canada*

Tatiana Romero, *Save the Children Canada*

Ashley Dawson, *Save the Children Canada*

Konaté Salif, *Save the Children Burkina Faso*

Ouédraogo Clotaire, *Save the Children Burkina Faso*

Sarah Moorcroft, *Save the Children Canada*

Nous tenons également à remercier :

Les filles et les garçons qui participent à nos programmes, et leurs communautés.

Les fonctionnaires du gouvernement des Directions et Services locaux du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Social dans la région des Cascades du Burkina Faso.

Les fonctionnaires du gouvernement des Directions et Services locaux déconcentrés du Ministères de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale dans la région des Cascades du Burkina Faso.

Nous vous remercions d'avance de votre intérêt et saluons la valeur et la pertinence de vos remarques sur ce rapport. Vous pouvez partager vos commentaires en écrivant à Olivia Lecoufle, Conseillère de Protection des enfants (olecoufle@savethechildren.ca) ou Traoré Moussa, (moussa.traore@savethechildren.org) Coordonnateur Programme Protection au Bureau Pays Burkina Faso.

Le Programme Enfance Epanouie (CLW) et cette publication ont été rendus possibles grâce au généreux soutien du Ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement du Canada (MAECD), et les adeptes de Save the Children Canada

Crédit photographique page de garde : Ashley Dawson / Save the Children



TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	6
1.1 Enfance épanouie au Burkina Faso.....	6
1.2 Objectif du présent rapport.....	9
2. LE CADRE CONCEPTUEL POUR UN APPRENTISSAGE AXÉ SUR LES DROITS DES ENFANTS.....	10
3. PRESENTATION ET ANALYSE DE LA SITUATION DE L'APPRENTISSAGE AU BURKINA FASO.....	14
3.1 Les différents types d'apprentissage au Burkina Faso	14
3.2 L'étendue de l'apprentissage au Burkina Faso	15
3.3 Le cadre législatif et administratif de l'apprentissage	18
3.4 L'apprentissage informel : pratiques usuelles.....	19
3.5 Identification des difficultés par les apprentis(es).....	19
4. SYSTEMATISATION DE L'INITIATIVE PILOTE ENTREPRISE PAR SAVE THE CHILDREN AU BURKINA FASO.....	23
4.1 Éléments clés pour une approche participative.....	23
4.2 Description des activités mises en œuvre	25
5. RESULTATS OBTENUS APRÈS UN AN.....	27
5.1 Engagements pris par les différents acteurs et utilité du plan d'action.....	27
5.2 Canevas de contrat informel.....	27
5.3 Analyse des perceptions des apprentissages de l'initiative pilote.....	29
6. BONNES PRATIQUES ET DÉFIS RENCONTRÉS	31
6.1 Bonnes pratiques.....	31
6.2 Défis et obstacle.....	33
7. PERSPECTIVES PROMETTEUSES.....	35
7.1 Etablir un contrat moral et social.....	35

7.2 Plan d'étude en collaboration avec les artisans et les instances de certification	36
7.3 Renforcement des artisans	38
7.4 Alphabétisation pour tous	38
7.5 Egalité d'accès	38
7.6 Préparer les jeunes pour le succès dans le commerce	39
7.7 Réseaux et fédérations d'artisans.....	39
8. CONCLUSION.....	41
Annexe I – Modèle de contrat informel	42
Annexe II – Méthodologie des sketches – jeu de rôle	44
Annexe III – Bibliographie.....	47

ACRONYMES

AEJT-B	Association des Enfants et Jeunes Travailleurs du Burkina
ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi
BIT/OIT	Bureau International du Travail/Organisation Internationale du Travail
BQP	Brevet de Qualification Professionnelle
CEBNF	Centre d'Éducation de Base Non Formelle
CEP	Certificat d'Étude Primaire
CQP	Certificat de Qualification Professionnelle
FAFPA	Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
FENABF	Fédération Nationale des Artisans du Burkina Faso
MASSN	Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
MJFPE	Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
MFPTSS	Ministère de de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale
ONU CIDE	Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant
SC	Save the Children
SCI	Save the Children International

I. INTRODUCTION

I.1 Enfance épanouie au Burkina Faso

Le programme «Enfance Épanouie» (Children Lead the Way - CLW) est un programme de cinq ans financé par le Ministère des Affaires Étrangères, Commerce et Développement (MAECD) du Canada, à hauteur de plus de 14 millions de dollars canadiens. Le programme est en cours dans cinq pays dont deux en Afrique (KENYA et BURKINA FASO) et trois en Amérique Latine (NICARAGUA, BOLIVIE et PERU). Il a débuté en mai 2011 et est prévu pour prendre fin en Mars 2016. Le but du programme est d'**assurer l'égalité des droits des filles et des garçons à la protection, à l'éducation, la survie et la santé** en Bolivie, au Burkina Faso, au Kenya, au Nicaragua et au Pérou. Le programme est axé sur les enfants et les adolescents qui travaillent dans ces cinq pays, et leur donne accès à l'éducation (formelle et non-formelle), il renforce les systèmes de protection locaux, et les habilite à participer activement aux questions qui les touchent.

Au Burkina Faso, l'un des cheminements éducatifs que le programme offre aux filles et aux garçons travailleurs est l'apprentissage informel, comme une forme de formation professionnelle afin que les filles et les garçons adolescents acquièrent les compétences requises pour l'obtention et la pérennisation d'un travail digne. Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'apprentissage informel est défini

comme le système par lequel un jeune apprenti acquiert les compétences pour un commerce ou un artisanat dans une microentreprise ou une petite entreprise, en travaillant côte à côte avec un praticien bien formé¹.

L'apprentissage informel apparaît maintenant plus que jamais comme une composante précieuse de la formation éducative des programmes de subsistance pour la transition des enfants et des adolescents sur le lieu de travail ; cependant, il présente de nombreux défis et violations des droits des enfants, particulièrement des filles. Ces violations incluent la violence contre les garçons et les filles, les heures de travail excessives, et l'exploitation économique (voir section 3.5). De plus, beaucoup de filles et de garçons adolescents décrochent de leur apprentissage ou font la transition à d'autres activités économiques n'ayant aucun lien avec leur domaine.

Les partenaires d'exécution du programme «Enfance Épanouie» (Children Lead the Way - CLW) ont documenté le comportement abusif des maîtres artisans vers leurs apprentis, ainsi que l'absence de normes de travail pour protéger les enfants et les adolescents dans les programmes de formation professionnelle informelle.

Il est nécessaire de mieux comprendre l'incidence de l'apprentissage professionnel informel sur

¹ Upgrading Informal Apprenticeship : A Resource Guide for Africa. International Labour Organisation, 2012.



les opportunités de subsistance des filles et des garçons adolescents.

En particulier, les questions se posent en termes de :

- Comment développer un modèle d'apprentissage informel sécuritaire et axé sur les droits qui améliore les capacités des jeunes pour faire la transition à un emploi digne ou un emploi indépendant, qui minimise le décrochage et qui soit profitable au formateur comme à l'apprenant, pour garantir la durabilité de l'approche ?
- Comment améliorer les faibles structures d'apprentissage informel et leurs conditions pour appuyer la réalisation des droits des filles et garçons et leur inclusion sociale ?

Le projet Enfance Épanouie de Save the Children vise à améliorer l'environnement protecteur pour les enfants travailleurs, sur leurs lieux de travail et d'éducation. Au Burkina Faso, un des moyens utilisés est le lancement d'une initiative pilote consacrée aux conditions des apprentissages professionnels informels dans la région des Cascades. L'initiative pilote était constituée d'une série de consultations entre les principaux intervenants pour établir un plan d'action commun pour améliorer les conditions des apprentissages comme une alternative d'éducation viable pour les enfants travailleurs, qui défend leurs droits, suivi d'un contrôle continu. La région des Cascades a été sélectionnée en raison du fait que c'est une région de promotion de multiples métiers pouvant être porteurs pour la jeunesse, notamment dans les secteurs de la mécanique, la soudure,

la menuiserie, la couture/coiffure, la restauration ou encore la petite aviculture. Banfora, la capitale provinciale peut être considérée comme une ville semi industrielle qui se prête bien à cet exercice.

Cette initiative pilote visait deux objectifs :

- i. Celui de comprendre le secteur de l'apprentissage informel basé sur l'expérience des filles et des garçons pendant la formation;
- ii. Mais aussi celui d'influencer le courant de changement des normes et des pratiques des apprentissages informels pour améliorer les ces conditions des pratiques.

Afin d'assurer l'appropriation des connaissances et des changements par les acteurs, l'initiative a créé un espace de dialogue et de concertation. Les acteurs identifiés comme partie-prenantes nécessaires au dialogues sont les filles et les garçons adolescents placés en apprentissage, leur famille, les maîtres artisans, les partenaires de mise en œuvre du programme Enfance Epanouie et les services techniques de l'État. Ces services sont ceux du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale (MFPTSS), du Ministère de l'Action Sociale et de la Sécurité Nationale (MASSN) et du Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MJEPF) à travers leurs directions régionales et provinciales.

Durant le pilote, huit filles et sept garçons (de 15 à 19 ans) placés en apprentissage et onze





Comme toute activité réalisée par les enfants, l'apprentissage doit avant tout être une expérience qui respecte et réalise les droits des enfants, filles et garçons, en particulier le droit à la protection, à la santé, à l'éducation, à la participation



hommes et femmes (parents, maîtres artisans, service techniques de l'État) ont directement été impliqués dans le processus et 55 filles et garçons adolescents ont indirectement été touchés. Les changements de normes et pratiques sont des processus qui requièrent du temps. Save the Children et ses partenaires de mise en œuvre ont initié une réflexion au niveau communautaire qui a été appuyée par des actions concrètes de suivi devant aboutir à l'amélioration des conditions d'apprentissage pour les filles et les garçons.

sur l'expérience de l'initiative pilote entreprise dans la région des Cascades, il fournit des perspectives innovantes afin de guider une mise à l'échelle au niveau du Burkina Faso, ainsi qu'il ouvre des perspectives d'utilisation dans le cadre d'autres projets et programmes qui viseraient à protéger les droits des filles et des garçons placés en apprentissage professionnel informel.

I.2 Objectif du présent rapport

Le présent rapport est préparé dans un souci d'alimenter globalement la réflexion autour de l'amélioration des pratiques qui offrent meilleures conditions pour protéger les droits des filles et garçons en situation d'apprentissage informel et de capitaliser spécifiquement l'initiative pilote menée au Burkina Faso. L'objet de ce rapport est de permettre à terme, une meilleure connaissance des conditions d'apprentissage, afin de corriger les points faibles des systèmes locaux d'apprentissage, d'améliorer les possibilités en terme d'alternative pour les jeunes, filles et garçons, sur le marché du travail.

Dans un premier temps, ce rapport fournit un cadre conceptuel pour un apprentissage axé sur les droits des enfants et donne pour ce faire un aperçu de l'apprentissage professionnel au Burkina Faso. Par la suite et en s'appuyant spécifiquement



2. LE CADRE CONCEPTUEL POUR UN APPRENTISSAGE AXÉ SUR LES DROITS DES ENFANTS

Comme toute activité réalisée par les enfants, l'apprentissage doit avant tout être un espace et une expérience qui respecte et réalise les droits des enfants, filles et garçons, en particulier le droit à la protection, à la santé, à l'éducation, à la participation. L'apprentissage, formel ou non-formel, se déroule en milieu professionnel et place l'enfant dans une situation de travail. Il est donc essentiel qu'il se déroule dans un cadre de travail digne. Pour Save the Children, le travail digne est défini comme toute activité économique réalisée par un enfant quand :

- Il respecte les droits des enfants dans leur totalité, avec une attention particulière pour le droit à l'éducation, au repos, à la participation, à la santé à la protection contre toute forme d'exploitation ;
- Il est source d'enseignement et de formation ;
- Il permet aux filles et aux garçons de s'intégrer dans leur communauté, de renforcer leur ancrage social et culturel et de favoriser la transmission intergénérationnelle des valeurs.

En tant que forme de travail, l'apprentissage doit aussi remplir ces conditions. En particulier il doit respecter les conditions suivantes afin d'entrer dans le cadre du droit des enfants². Ce sont :

- **Lieu d'écoute et de respect de la parole de l'enfant** – Durant son apprentissage, l'apprenti(e) doit pouvoir s'exprimer librement et être au cœur des décisions qui le concernent.
- **Accord formel de l'apprenti(e)** – Il/elle souhaite faire cet apprentissage. L'accord explicite de l'apprenti(e) est essentiel pour respecter le droit des enfants à l'auto-détermination. Un enfant ne peut être forcé à entrer en apprentissage.
- **L'apprentissage est comme son nom l'indique – une expérience dont la vocation première est éducative et formative.** Lors d'un apprentissage réussi, l'apprenti(e) doit pouvoir apprendre un ensemble de compétences et aptitudes, technique et sociales. Afin d'assurer la réussite de l'apprentissage, un plan d'étude axé sur l'enfant qui précise les jalons doit être accordé

² Ces conditions ont été identifiées au moyen de l'expérience sur le terrain par Save the Children et les recommandations de l'OIT comme Corbanese, Valli. *Youth rights@ work : facilitator's guide*, ILO Geneva 2013 et *Skills and livelihood training – A guide for partners in child labour projects* / International Labour Office, ILO International Programme on the Elimination of Child Labour (IPEC) – Geneva: ILO, 2003.



entre l'apprenti(e) et le maître artisan. Cela devra garantir que l'apprenti(e) apprenne effectivement un métier et des compétences professionnelles. De plus, le temps de l'apprentissage ne peut être utilisé pour réaliser des tâches sans lien avec le métier qu'il/elle apprend, comme par exemple des tâches domestiques au service du maître artisan.

- **Durée limitée** – L'apprentissage constitue une période déterminée pendant laquelle l'apprenti(e) doit acquérir les connaissances minima pour réaliser correctement le métier. Cette période ne doit pas être étendue outre mesure. Il est souhaitable que la durée de l'apprentissage soit négociée dès le début.
- **Santé et sécurité au travail** – Les enfants ont droit à la protection et à la santé. Leur lieu de travail et les tâches qu'ils réalisent ne doivent pas compromettre leur santé et leur sécurité. Save the Children utilise le concept de **Zone Sécuritaire** pour les filles et les garçons au sein de ses programmes³. Les espaces sécuritaires sont des espaces dans lesquels s'appliquent des protocoles particuliers aux besoins des filles et des garçons, et qui prennent en considération les besoins différenciés des filles et des garçons en ce qui concerne leur santé, leur sécurité et leur bien-être. De plus, les outils que les enfants utilisent doivent être appropriés à leur développement, et les enfants doivent recevoir un équipement de protection adéquat. Enfin,

les tâches que l'apprenti(e) réalise dans le cadre de l'apprentissage doivent aussi être sécuritaires et appropriées, notamment grâce à une supervision adéquate.

- **Ce qui est approprié** – La définition de ce qui est approprié varie en fonction de l'âge, des capacités personnelles, et du genre de l'apprenti(e). Cette dimension est particulièrement sensible, car dans un contexte culturel donné, les tâches qui seront perçues comme appropriées pour des filles ne le seront pas forcément pour les garçons et inversement.
- **Horaire flexible** – L'horaire doit prendre en considération le besoin de l'apprenti(e) de prendre des congés et de se reposer, par rapport au développement de l'enfant. De plus, les horaires des apprentissages doivent aussi être flexibles aux autres responsabilités ménagères et de revenus de l'apprenti.
- **Compensation** – L'apprenti(e) doit recevoir une juste compensation pour le travail qu'il ou elle réalise. Cette compensation peut être donnée sous forme d'allocation, de nourriture, de services. Souvent les apprentis(es) font de longues distances pour se rendre sur leur lieu d'apprentissage, ce qui engendre des coûts supplémentaires de transport ou de nourriture. Par ailleurs, les frais pour l'apprentissage doivent être justes.
- **Protection contre la violence et les abus** : Durant l'apprentissage les filles et les garçons doivent être protégés contre la

3 Safe Zone, SCI Bangladesh





Jeune garçon placé en apprentissage de la couture – favoriser l'égalité entre les sexes sur le lieu de travail

violence et les abus. En particulier le maître artisan ne peut recourir à la punition corporelle et humiliante, ni aucune forme de comportement qui atteignent à la dignité de l'enfant. Les filles comme les garçons ne doivent pas faire l'objet de harcèlement, d'abus sexuel ou aucune forme d'exploitation.

- **Protection sociale** – Des mesures doivent être mises en place pour couvrir l'apprenti(e) en cas de maladie, afin de lui garantir un accès aux soins.
- **Validation des connaissances** – À la fin de l'apprentissage, il est important que les compétences de l'apprenti(e) soient validées, soit par un diplôme ou une certification, ou par un mécanisme de reconnaissance communautaire.
- **Responsabilité** – Le maître artisan et l'apprenti doivent mettre en place un système qui protège l'enfant en cas d'incident tel que bris de matériel ou dommage à l'entreprise du maître artisan causés par l'enfant.



- **Accès égalitaire** – L'apprentissage doit être ouvert à tous les enfants, garçons et filles, sans discrimination d'aucune sorte fondé sur le genre, les compétences physiques et mentales, l'ethnicité ou la religion. Pour garantir l'égalité, particulièrement celle du genre, tous les éléments antérieurs doivent être analysés avec l'optique de genre, pour permettre la compréhension et la confrontation les différentes opportunités et barrières fondées sur le genre qui peuvent empêcher les garçons et les filles de participer complètement aux apprentissages de façon égale. Telles barrières incluent les rôles sexo-spécifiques traditionnels, les considérations de sécurité, les responsabilités ménagères, l'adéquation, l'accès, etc. Une façon de comprendre l'accès est d'organiser les différentes sortes d'accès dans trois catégories – physique (distance à l'atelier, lieu de l'atelier, sécurité de l'infrastructure...), cognitive (niveau d'éducation, niveau de confiance...), et sociale (pouvoir décisionnel, niveau d'indépendance personnelle)⁴.

⁴ Save the Children, *ENGENDERING TRANSFORMATIONAL CHANGE*
Save the Children Gender Equality Program Guidance & Toolkit, 2014.



3. PRESENTATION ET ANALYSE DE LA SITUATION DE L'APPRENTISSAGE AU BURKINA FASO

L'apprentissage est défini comme le bais socio-éducatif, par lequel un individu sans considération d'âge, développe des compétences, des habiletés, des attitudes constitutives d'un savoir-faire et d'un savoir être. Le OIT définit l'apprentissage comme un système de formation composé de cinq éléments déterminants (contrat de formation, contenu, processus, âge de l'apprenti, frais partagés).⁵

Il est l'un des outils qui permet aux enfants et jeunes de réussir leur transition vers un travail sûr et décent.

3.1 Les différents types d'apprentissage au Burkina Faso

Au Burkina Faso, on note une coexistence des types différents de l'apprentissage, selon la forme pédagogique, c'est-à-dire selon l'organisation de la formation et les relations entre formateurs et formés. Il s'agit de l'apprentissage de type formel, non formel, traditionnel et informel. (Voir Annexe, Dispositif du système de développement des compétences au Burkina Faso)

L'apprentissage de type formel, aussi appelé formation professionnelle technique, est dispensé dans des lycées techniques et des lycées professionnels, sous forme de curricula élaborés pour des objectifs pédagogiques bien définis. Il est mis en œuvre selon un dispositif appelé Enseignement Technique et Formation Professionnelle, et est encadré par la Politique Nationale de l'Enseignement et de la Formation Technique et Professionnelle. Il conduit à des certifications reconnues par l'État.

L'apprentissage non formel est dispensé par des centres privés ou publics comme l'Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi (ANPE) ou les Centre Burkinabé d'Éducation Non Formelle (CEBNF). Il comporte lui aussi un objectif pédagogique défini mais même s'il peut être fourni par l'état, les certifications qui sont offerts ne sont pas homologués par l'Etat, ne donnant pas accès aux concours d'embauche pour les emplois publics. Cependant, cette situation devrait être corrigée avec l'introduction du CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) et du BQP (Brevet de Qualification Professionnelle).

L'apprentissage traditionnel se déroule dans le cadre du cercle familial. La succession des générations est de type statique, ainsi par exemple la fille d'une potière sera potière, le fils du forgeron sera forgeron. Ce type d'apprentissage est associé à

⁵ ILO, Upgrading informal apprenticeship, a resource guide for Africa, 2012.



l'éducation socio-familiale, il se produit par imitation et par observation.

L'apprentissage informel garde toujours des liens avec la tradition, la famille, et les relations sociales. Cependant on note une évolution avec un changement du détenteur de l'autorité dans le processus de la formation - le père de famille ou l'ainé de la fratrie cède son rôle à un maître artisan, ainsi qu'un changement de l'espace d'apprentissage qui passe de l'espace familial à un atelier. L'apprentissage informel est défini par le Bureau International du Travail (BIT) comme désignant le système par lequel un jeune apprenant (l'apprenti) acquiert les compétences propres à un métier ou à un métier de l'artisanat, dans une micro ou petite entreprise, en apprenant et en travaillant aux côtés d'un artisan expérimenté. L'apprenti et le maître artisan concluent un accord qui est basé sur des normes et traditions locales d'une société. Le coût de la formation est réparti entre l'apprenti et le maître artisan. Par exemple, l'artisan fournira la matière première sur laquelle travaillera l'apprenti(e), et l'apprenti(e) paiera en début d'année un montant accordé avec l'artisan.

3.2 L'étendue de l'apprentissage au Burkina Faso

Le placement des filles et des garçons en apprentissage est une pratique courante au Burkina Faso. Néanmoins, il existe peu de données quantitatives sur l'étendue de l'apprentissage.

En effet, les statistiques sur la demande en apprentissage sont disponibles seulement pour les types d'apprentissage formel et non formel, et ne couvre pas l'apprentissage informel. Ceci est d'autant plus difficile à mesurer que les artisans ne sont pas déclarés et exercent leur métier hors des cadres administratifs. Néanmoins, on estime le nombre de filles et garçons placés en apprentissage entre 1 et 3 millions⁶, contre 28 232 jeunes, dont 44, 2% de filles en apprentissage formel⁷, et 151 234 jeunes placés dans 401 centres d'apprentissage non formel en 2011⁸. La faiblesse de effectifs en apprentissage formel, qui compte pour 6,4% des effectifs scolaires totaux du Burkina Faso, peut s'expliquer par son coût d'accès généralement élevé, ce qui explique aussi le succès relatif des centres non-formels dont le coût d'accès est plus abordable.

L'apprentissage au Burkina Faso prend son importance dans les champs de la démographie, de l'économie et de l'éducation. La faiblesse du système éducatif, les contre-performances du marché de l'emploi font de l'apprentissage une réponse à la problématique de la formation et de l'emploi. En particulier on peut noter que :

- La démographie du Burkina Faso est caractérisée par une forte proportion de jeunes. Les jeunes de moins de 20 ans

⁶ Ces estimations se basent sur l'estimation faite par la Chambre des Métiers, que la moyenne d'apprentis par Maître-artisan varie entre 3 et 4 et sur une estimation du nombre d'artisan fournie par le Conseil Présidentiel d'Investissement (Rapport Général 2012) qui s'élève à 1 million.

⁷ Annuaire statistique Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur (Août 2013)

⁸ Observatoire National de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle – Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi -Enquêtes sur les centres de formation, 2011

représentent 60% de la population⁹ et le groupe des 15 à 35 ans représente 31% de la population totale.

- Le système éducatif peine à remplir sa mission d'alphabétisation, avec pour résultats 71% de ces jeunes qui demeurent analphabètes, dont 77,9% pour les jeunes filles et 62,8% pour les jeunes garçons, et 70,8% de ces jeunes qui n'ont jamais été à l'école. En particulier dans les zones rurales, 84,7% des jeunes sont non scolarisés, et la déscolarisation (qui couvre à la fois l'exclusion et l'abandon) au niveau du primaire concerne 75,9% des jeunes¹⁰.
- Les taux de chômage et de sous-emploi sont alarmants, avec une population de jeunes inactifs (15-35 ans) atteignant 26% de la population totale.
- Le tissu économique est dominé par un secteur agricole, avec la plupart de la population vivant de l'agriculture de subsistance, et seule une petite partie de l'économie intégrant l'industrie et les services. La plupart des exportations sont de ressources naturelles, comme le minerai, l'or et le coton, bien que ceux-ci impliquent des taux élevés de travail forcé et d'exploitation d'enfants. De plus, le milieu rural se caractérise par un sous-emploi accentué par le chômage saisonnier allant de 7 à 9 mois dans l'année.

- Le secteur informel constitue le principal bassin de l'emploi en milieu urbain et rural non agricole. Il génère 35% de la valeur ajoutée nationale, crée 80% des emplois urbains et semi urbains, faisant de ce secteur le deuxième bassin d'emplois après l'agriculture, et enfin génère 33% des investissements¹¹.
- L'artisanat représente un secteur important de l'économie au Burkina Faso. Une enquête effectuée en 2010 par la Fédération Nationale des Artisans du Burkina Faso, estimait à 900 000 le nombre d'artisans répartis en 110 métiers, exerçant dans plus de 300 entreprises artisanales dont les plus importantes exercent dans le domaine du textile (fileuses, tisseuses, couturiers/couturières, teinturières). Les métiers offerts par l'artisanat déterminent les secteurs de l'apprentissage informel.

De plus, il existe des liens étroits entre l'éducation et l'apprentissage : lorsque l'offre d'éducation est en deçà de la demande, l'apprentissage se présente alors comme le recours naturel à l'inactivité des jeunes, et à la préparation de leur avenir. En effet, le système éducatif actuel ne répond pas à la demande tant au niveau de l'accès – il n'existe pas suffisamment de centres éducatifs sur le territoire, particulièrement dans les zones rurales, qu'au niveau de la qualité de l'enseignement primaire et secondaire. Cela se traduit par de faibles taux d'alphabétisation et par un manque d'efficacité externe du système éducatif, notamment la

⁹ Selon les projections du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2006, est de 16 714 800 habitants (Projections RGPH 2006)

¹⁰ Etude thématique – Recensement Général de la Population et de l'Habitat – 2006

¹¹ Politique Nationale de l'Enseignement et de la Formation Technique et Professionnelle – PN/EFTP, Ministère Délégué chargé de l'Enseignement et de la formation Technique et Professionnelle, 2008



difficulté des enfants sortis de ce système à s'insérer dans le marché du travail.

Le secteur informel et l'apprentissage informel du fait que les métiers dudit secteur sont de très faible complexité, et ne demandent donc pas des compétences très élevées. A cela il faut ajouter le coût d'accès et de complétion relativement bas, au développement des compétences centré sur le secteur informel.

3.3 Le cadre législatif et administratif de l'apprentissage

Au Burkina Faso la loi reconnaît l'activité artisanale et les acteurs qui y interagissent, à savoir l'artisan et l'apprenti, ainsi que l'activité des deux qu'est l'apprentissage. Ces lois sont inscrites dans le code du travail et donne un cadre précis de l'apprentissage. La ZATU N° AN VII- 0048/ FP/ PRES portant règlementation de la profession d'artisan au Burkina définit l'artisan mais surtout l'apprenti artisan comme étant « la personne qui s'engage, par un contrat d'apprentissage verbal ou écrit, aux termes duquel un maître s'oblige à lui enseigner par la pratique, un métier en échange de prestations de travail ». Le Code du travail de 2008 définit le contrat d'apprentissage (Section 3, articles 13 à 17).

Au niveau administratif, l'apprentissage est mis en œuvre par quatre ministères, en charge de mandats différents :

- **Le ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale** est chargé du suivi de l'application des lois relatives au droit du travail et définit les conditions des apprentissages au Burkina Faso.
- **Le Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi** est chargé de la mise en œuvre de la politique nationale de l'Enseignement et de la Formation Technique et Professionnelle (EFTP). Il est en outre chargé de la gestion du fonds d'appui à la formation professionnelle et de l'apprentissage (FAFPA). Depuis 2006, ce ministère est chargé de délivrer le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) reconnu par l'Etat et passé à travers des épreuves dispensées en français et dans les 4 langues nationales les plus usitées du Burkina (mooré, diola, fulfuldé et gulmacéma). En mars 2009 le CQP a été reconnu comme Diplôme d'Etat par Décret présidentiel.
- **Le ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale** est chargé du placement en apprentissage, des jeunes / enfants dans le cadre de certains projets et du partenariat.
- **Le ministère du commerce de l'industrie et de l'artisanat** est chargé de la politique de promotion de l'artisanat, et appuie la Chambre des Métiers ainsi que la Fédération Nationale des Artisans du Burkina Faso.



3.4 L'apprentissage informel : pratiques usuelles

Comme signalé précédemment, le recours à l'apprentissage informel demeure une alternative privilégiée pour les enfants et jeunes et pour les parents.

L'apprentissage informel a lieu au sein des ateliers locaux, il assure donc une offre de formation très grande et souple dans son contenu qui permet une bonne adaptation aux occupations socio-familiales des jeunes, et il est souvent moins coûteux que l'apprentissage formel, ce qui diminue la barrière du calcul de coût d'opportunité. Il réunit en un espace de production et d'apprentissage un ou une apprenti/e, un maître artisan, et une intermédiation intervenant dans le placement de l'enfant, souvent dans la personne d'un parent. Les liens qui unissent l'enfant au maître sont des liens contractuels, moraux, verbaux ou encore plus rarement, écrits.

L'apprentissage informel est non régulé. Les contenus pédagogiques ne tiennent pas compte des opportunités économiques à venir mais de la disponibilité des artisans actuels, donc n'assurent pas une bonne accessibilité aux emplois et augmentent le risque de saturation des filières. La progression pédagogique est non structurée : l'enfant apprend par l'imitation des gestes du maître, et la reproduction des objets produits par le maître, sans l'encadrement de guide pédagogique, ni référentiel de formation ni même référentiel d'évaluation. La durée de l'apprentissage est en

général de 4 à 5 ans, et se déroule en général sans que des objectifs pédagogiques ni chronogramme de formation aient été accordés.

En général, les apprentis n'obtiennent pas de certification à la fin de leur apprentissage. Le CQP a été mis en place en 2006 pour répondre à ce besoin, mais il est si exigeant qu'il ne bénéficie qu'à très peu d'apprentis capables de lire et écrire, qui sont une minorité étant donné les faibles taux d'alphabétisation, et de payer pour une période consacrée à l'apprentissage par alternance pour pouvoir le présenter. De plus, il n'est encore organisé que dans 6 régions sur 13 et en pratique le CQP reste moins connu que le Certificat d'Aptitude Professionnelle, délivré lui, par le Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur.

3.5 Identification des difficultés par les apprentis(es)

L'initiative pilote a débuté par une étape exploratoire visant à obtenir une meilleure compréhension de la problématique avec tous les acteurs ainsi qu'à identifier les difficultés liées à l'apprentissage. Cette identification a été réalisée suivant un processus de consultations avec les apprentis et les maîtres artisans, détaillé dans la section 4.

Du point de vue des apprentis(es), il est apparu que pour la majorité d'entre eux, l'apprentissage informel est source de difficultés variées. La pratique informelle de l'apprentissage comporte des



aspects qui violent le droit des enfants et place les apprentis(es) en situations néfastes. Notamment, les apprentis(es) ont identifié les difficultés suivantes :

- **Violence verbale et physique** : les apprentis(es) font l'objet de violences physiques et verbales, soit de la part du maître artisan, qui peut les battre ou les injurier, soit de la part de clients insatisfaits. Mais il y a aussi de problèmes liés à l'acceptation des filles dans un environnement traditionnellement réservée aux garçons et vice versa. Ce point devient clair quand on considère les taquineries et les moqueries par les garçons, qui mettent les filles en doute et qui peuvent même les mener sur le chemin du découragement et du décrochage.
- **Rémunération absente ou insuffisante** : la majorité des apprentis(es) ne touche aucune rémunération pour leur travail, voire nombre doivent s'acquitter de frais d'apprentissage de façon périodique. Ces frais doivent couvrir les dégâts potentiels que les apprentis(es) peuvent générer du fait de leur manque d'expérience. Beaucoup d'apprentis(es) sont donc contraints de travailler durant leur journée de repos afin de gagner l'argent nécessaire pour continuer leur apprentissage. La situation est d'autant plus problématique que la durée de l'apprentissage peut s'étendre sur plusieurs années. Les apprentis(es) réclament que leur maître artisan leur fournissent de quoi couvrir leurs « petits besoins » qui souvent se traduisent par du savon et le repas.
- **Durée de l'apprentissage excessive** : les maîtres artisans gardent les apprentis(es) pendant de longues périodes, pouvant s'étendre sur trois ou quatre ans, sans changer leur statut ni leur rémunération qui est souvent nulle.
- **Transfert des compétences limité** : les apprentis(es) ont rapporté que leur encadrement pédagogique ne permet pas un transfert de compétences efficace pour diverses raisons : le maître artisan n'est lui-même pas formé à encadrer des jeunes personnes et ses techniques d'enseignement ne sont pas efficace ; certains utilisent leur apprenti(e) pour réaliser des tâches domestiques non liées au métier qu'il ou elle devrait apprendre comme par exemple aller puiser de l'eau ou faire le ménage de l'espace privé du maître artisan, et finalement certains artisans font volontairement de la rétention du savoir. En effet, de nombreux apprentis(es) ont rapporté que leurs maîtres artisans ne leur enseignent pas toutes les compétences qu'eux-mêmes possèdent. Les maîtres utiliseraient des supercheries pour cacher leur savoir, comme envoyer l'apprenti(e) faire une commission lors de la manœuvre intéressante.
- **Manque de repos** : nombreux apprentis(es) ont signalé des heures de travail longues, qui ne leur permettent pas de se reposer. D'autant que pour certains, les temps de transports peuvent être de plusieurs heures par jour, ou encore



- **Abandon et mobilité** : de nombreux apprentis quittent l'atelier sans avoir terminé leur apprentissage, soit par nécessité, soit car ils s'engagent dans d'autres types d'activités.
- **Absence de mécanisme de plainte** : lorsque les apprentis(es) ne sont pas satisfaits de leur apprentissage, il n'existe pas de mécanismes clairs afin de réclamer leur droit, car dès le départ les conditions consignées dans les contrats d'apprentissage ne sont pas suffisamment transparentes, d'autant plus que les contrats sont généralement oraux, et ne sont pas toujours conclus en présence de témoins fiables.

Du point de vue des artisans, l'apprentissage est aussi source de difficultés. Ils ont en particulier cité les difficultés suivantes :

- **Faible engagement des apprentis(es)** : certains artisans soulèvent qu'il est fréquent que les apprentis(es) manquent d'assiduité et ne se présentent pas toujours à l'atelier à l'heure, disparaissent pendant plusieurs jours, ou tout simplement abandonnent leur apprentissage ; d'autres affirment qu'il est difficile de trouver des apprentis(es) sérieux et honnêtes.
- **Faible engagement des familles** : les artisans pointent l'importance de l'appui de la famille pour un apprentissage réussi, et inversement ils se plaignent de l'indisponibilité des parents pour échanger sur leurs enfants, soit par manque d'intérêt soit par manque de

considération pour ce que l'artisan a à partager, du fait que certaines filles et garçons ne sont pas assidus car ils doivent donner la priorité aux tâches domestiques dans le cadre familial, ou encore que les parents n'encouragent pas la motivation de leur enfant.

- **Coût d'apprentissage élevé** : les artisans reconnaissent que prendre un/une apprenti(e) peut avoir un certain coût. En effet, les apprentis(es) en début de formation auront sans doute besoin de davantage de matériau brut car il est probable que leurs premiers essais soient infructueux. De plus, le risque d'endommager les outils de travail est supérieur avec un ou une apprenante qu'avec un travailleur confirmé.
- **Risque de compétition** : les artisans expriment une certaine inquiétude face à la compétition que pourra engendrer leur apprenti(e) une fois qu'il ou elle s'installera à son compte.
- **Normes et pratiques** : certains artisans signalent qu'eux-mêmes ont connu des conditions d'apprentissage difficile et ils considèrent vertueux le fait que la nouvelle génération « subissent le même sort ». Très peu sont informés sur les droits des enfants et sur les pratiques non violentes d'enseignement. Il apparaît donc clairement que les pratiques néfastes à travers l'apprentissage sont inscrites dans les valeurs culturelles locales.
- **Contractualisation informelle** : les artisans soulèvent la difficulté de s'engager dans un contrat formel dont les conditions leur





SAVE THE CHILDREN CANADA

Enfance Épanouie | Rapport Pour Un Apprentissage Informel
Protecteur Axé Sur Les Droits Des Enfants

semblent trop contraignantes. Les obstacles à la contractualisation formelle résident aussi dans le fait que la grande majorité des artisans travaillent eux-mêmes dans le secteur informel, et que les contrats sont rédigés en français et non en langue locale, dans un langage très technique qui exige un niveau d'alphabétisation avancé souvent supérieur de celui des artisans.





4. SYSTEMATISATION DE L'INITIATIVE PILOTE ENTREPRISE PAR SAVE THE CHILDREN AU BURKINA FASO

Compte tenu de l'ampleur de l'apprentissage informel au Burkina Faso et des multiples violations de droits rencontrées par les filles et les garçons placés en apprentissage, Save the Children et ses partenaires ont mis en place une initiative pilote pour améliorer les conditions d'apprentissage dans la région des Cascades. La section suivante décrit quelle a été l'approche choisie, quels ont été les acteurs clés et quelles activités ont été mises en œuvre dans le cadre de l'initiative.

4.1 Éléments clés pour une approche participative

Afin d'améliorer les conditions d'apprentissage pour les filles et les garçons dans la région des Cascades, Save the Children a suivi une approche participative, axée sur la participation des enfants, filles et garçons, le travail en partenariat, la prise en compte du contexte local et enfin la consultation avec les acteurs clé.

Participation des enfants

Save the Children définit la participation des enfants comme étant l'opportunité d'exprimer une opinion, d'influencer la prise de décision et de changer les choses. La participation des enfants est l'implication éclairée et volontaire de tous les enfants, y compris

les enfants les plus marginalisés et ceux d'âges et de capacités différentes, sur toutes les questions qui les concernent directement ou indirectement. La participation des enfants est une méthode de travail et une valeur transversale commune à tous les programmes et à toutes les arènes ; elle s'applique à tous les niveaux, du foyer au gouvernement, et du niveau local au niveau international¹².

Les enfants sont des acteurs sociaux, avec la capacité de comprendre et influencer leurs propres vies et sont des importants décideurs de changement, pour leurs pairs et pour leur communauté au sens large. Dès leur plus jeune âge, ils communiquent avec les gens autour d'eux. Les filles et les garçons participent et de apportent leur contribution à leur famille, leur école, leur communauté et leur société dans une multitude de façons. C'est aussi important de reconnaître que les garçons, les filles et les adolescents ont de différents besoins et expériences que les adultes. Donc, les activités qui les intègrent doivent être adaptées aux jeunes et aux enfants.

Selon l'article 12 de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant (ONU CRC), les points de vue des enfants devraient être considérés dans toutes les questions qui les concernent. Les enfants, surtout les plus marginalisés, sont plus à

¹² Save the Children, Normes de pratiques relatives à la participation des enfants, 2005

même de se protéger, de réaliser leurs droits à la survie et au développement et de demander des comptes aux adultes, lorsqu'on leur donne la possibilité d'exprimer leurs opinions, d'accéder à l'information, de former des associations, de participer aux décisions qui les concernent et de rentrer en action.

C'est pourquoi Save the Children travaille à autonomiser les filles et les garçons comme les titulaires de droits. Nous apprécions et reconnaissons le rôle des enfants comme agents du changement et nous préparons les adultes à écouter les enfants, à respecter leurs points de vue et à les prendre au sérieux¹³. En particulier dans le



Jeune fille placée en apprentissage de la coiffure

cas de l'apprentissage au Burkina Faso, les filles et les garçons placés en apprentissage sont donc au cœur de l'initiative pour améliorer leurs conditions.

Le travail en partenariat

Pour Save the Children, le travail en partenariat est au cœur de notre Théorie du Changement et de notre mission d'obtenir des progrès décisifs dans la façon dont le monde traite les enfants et de réaliser des changements immédiats et durables dans leurs vies. La Théorie du Changement de Save the Children stipule que : « ***Nous construisons des partenariats : collaborer avec les enfants, les organisations de la société civile, les communautés, les gouvernements et le secteur privé afin de partager les connaissances, d'influencer les autres et de renforcer la capacité afin de s'assurer que les droits des enfants sont respectés*** »

Nous travaillons avec des partenaires parce que nous vivons dans un monde interdépendant, et nous pouvons mieux atteindre nos objectifs pour les enfants et gagner notre légitimité en interagissant et en collaborant avec les organisations qui représentent divers groupes, et ont des compétences, des connaissances et des ressources qui complètent ce que nous pouvons faire seul. Les partenariats réussis augmentent l'impact et la durabilité de notre travail¹⁴. Les partenaires seront décrits dans la section suivante (4.b)

¹³ Save the Children, Children's participation Moving forward together, 2011

¹⁴ Save the Children, Partnerships principles, 2015



Construire à partir de ce qui existe

Afin d'assurer le succès de l'initiative, il est essentiel de prendre en compte le contexte et d'initier les améliorations à partir du système existant. Ainsi l'intervention doit se fonder sur une solide compréhension des pratiques locales et des incitations qui motivent les maîtres artisans et les apprentis(es) à participer, tenir compte de la dynamique de l'apprentissage informel et des interactions existantes entre les systèmes de formation formel et informel, notamment des degrés de confiance ou de méfiance entre les petites entreprises et les pouvoirs publics surtout dans le sens de l'interprétation des textes en vigueur ou même par rapport à leur application. Enfin, elle doit comprendre les rôles des différentes institutions formelles et informelles.

Implication des parties-prenantes

Une approche critique pour comprendre le contexte, identifier des difficultés et des solutions est de travailler en consultation avec les différentes parties-prenantes et acteurs communautaires. Dans le cadre de l'initiative d'amélioration des conditions d'apprentissage, de nombreuses consultations ont été mise en place avec et entre les acteurs suivants : les partenaires de mise en œuvre des programmes, les filles et les garçons placés en apprentissage, leurs parents, leurs employeurs et les services techniques de l'État (voir détails dans section 4.b)

Egalité entre les sexes

L'égalité des sexes est inextricablement liée aux droits de l'enfant, et partout dans le monde la discrimination entre les sexes conduit à d'importantes violations des droits de l'enfant. La discrimination entre les sexes signifie toute exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui crée des obstacles pour les filles, les garçons, les femmes et/ou les hommes à reconnaître, apprécier, ou d'exercer pleinement leurs droits humains égaux¹⁵. Pour Save the Children, il est essentiel que nous identifions et répondons aux besoins spécifiques des filles, des garçons, des femmes et des hommes dans notre cycle de programme, si nous voulons réaliser notre vision d'un monde où chaque fille et chaque garçon réalise leurs droits égaux à la survie, la protection, le développement et la participation. La réalisation de notre vision signifie un monde où toutes les filles et les garçons peuvent avoir différents espoirs et rêves pour leur avenir, et avoir une chance égale de les réaliser¹⁶.

Description des activités mises en œuvre

L'initiative pilote d'amélioration des conditions d'apprentissage s'est déroulé autour de quatre phases successives :

i. **Étape exploratoire** - La première phase du projet a consisté à réaliser des entretiens et des

¹⁵ Save the Children, 2014, Principles for Gender Equality

¹⁶ Engendering transformational change, Save the Children Gender Equality Program Guidance & Toolkit, 2014



consultations qui ont permis de compléter la compréhension de la situation de l'apprentissage tant du point de vue des filles et des garçons placés en apprentissage que de celui des artisans. Elle a débuté par une étude par questionnaire de la situation du point de vue des apprentis(es), qui a permis de poser les bases pour la tenue d'un atelier participatif avec ces derniers, ainsi qu'un atelier avec les maîtres artisans et les services techniques de l'Etat.

ii. **Construction d'un plan d'action tripartite** - Durant la deuxième phase de l'atelier, chaque groupe a été invité à faire la restitution de son travail. A la suite de l'identification des besoins et difficultés des trois parties prenantes principales : apprentis, maîtres artisans et services techniques de l'Etat, les partenaires ont facilité un espace de réflexion et de dialogue qui a eu pour résultat la construction d'un plan d'action tripartite, qui engage la responsabilité de toutes les parties prenantes.

iii. **Suivi du plan d'action durant la première année** - Le plan d'action a été suivi d'activités entreprises soit par les groupes d'enfants soit par les employeurs et les cadres des services techniques, avec l'appui de Save the Children dans la région des Cascades.

iv. **Évaluation après un an** - Quinze mois après le début de l'initiative, Save the Children et ses partenaires ont conduit une évaluation durant 3 jours pour mesurer le changement dans les conditions d'apprentissage. Pour suivre les changements qui ont pu être apportés durant l'année, les mêmes groupes d'acteurs ont été recontactés.

v. **Atelier de validation** – Une première version du rapport a fait l'objet d'une session de validation qui a regroupé d'une part douze enfants travailleurs en apprentissage et sept employeurs sous la coordination du responsable AEJT, section de la Comoé et sous la facilitation de l'équipe CLW de SCI-Burkina Faso.

Les acteurs identifiés comme partie-prenantes nécessaires au dialogues sont les filles et les garçons placés en apprentissage, leur famille, les maîtres artisans, les partenaires de mise en œuvre du programme Enfance Epanouie et les services techniques de l'Etat. Ces services sont le ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la sécurité Sociale (MFPTSS), le ministère de l'Action Sociale et de la Sécurité Nationale (MASSN) et le ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MJEFP).

Save the Children a mis en œuvre cette initiative avec trois de ses partenaires : tout d'abord l'Association des Enfants et Jeunes Travailleurs du Burkina (A-EJTB) de la section Comoé ainsi que leurs animateurs. À côté des enfants et jeunes travailleurs organisés, deux autres structures partenaires ont participé : TIE et Munyu.

Le détail de ces étapes et des acteurs impliqués sont décrits en annexe.



5. RESULTATS OBTENUS APRÈS UN AN

5.1 Engagements pris par les différents acteurs et utilité du plan d'action

De façon générale on note que les différentes parties prenantes sont partantes pour s'engager dans le sens d'une amélioration des conditions d'apprentissage informel des jeunes et enfants travailleurs. Cependant l'affirmation de cet engagement est tributaire d'une mise en lumière des avantages qu'ils peuvent gagner en allant dans le sens de la formalisation de « l'apprentissage des jeunes. Néanmoins, tous les acteurs engagés dans l'initiative ont trouvé pertinent de préparer un plan d'action pour rationaliser les acquis et de minimiser ainsi les cas d'échecs. A la suite du plan d'action, de nombreuses activités ont donc

été mises en œuvre, mais il apparaît que le plan était ambitieux et n'a pu être complètement suivi.

5.2 Canevas de contrat informel

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action, un canevas de contrat informel a été développé (voir annexe I) avec la participation des apprentis, des artisans/parents et des agents des services techniques de l'État comme la DRTSS Cascade et les Directions provinciales et régionales de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale des Cascades.





Jeune fille placée en apprentissage de la couture

Ce contrat définit les responsabilités et obligations des parents, artisans et apprentis. En particulier, les parents s'engagent à prendre en charge les dépenses de leurs enfants, y compris celles relatives aux fournitures professionnelles et leur assurer un suivi et encadrement, tout en communiquant avec l'artisan en cas d'absence. L'artisan s'engage à respecter les droits des enfants, et particulièrement ceux liés à la santé et à la sécurité, dispenser une formation adéquate et à utiliser un programme de formation, offrir à l'enfant le prix du repas du midi et le prix du savon, lui accorder

une journée de repos par semaine et l'encourager à passer le CQP. Enfin, l'apprenti(e) s'engage à être ponctuel et assidu ; respectueux et intègre ; à aviser de ses absences ; à communiquer à l'artisan ses objectifs dans l'apprentissage ; élaborer un plan d'installation et passer le CQP.

Ce canevas a été une bonne base de départ pour garantir un apprentissage dans le cadre des droits des enfants. Chaque contrat doit tenir compte des cas pris individuellement. Il doit en outre contenir au minimum de contenir les dispositions relatives suivantes :

- au temps de travail, la durée maximale de l'apprentissage, la durée d'une période d'essai,
- aux conditions qui déterminent sa fin (l'apprenti doit avoir acquis toutes les compétences),
- aux droits et obligations de chaque partie, incluant le type de rémunération,
- aux questions de responsabilité en cas de bris ou de conflit
- à la manière dont doivent être traités les conflit ou ruptures de contrat.
- aux aspects de santé/sécurité au travail : exposition aux risques (produits néfastes, outils dangereux, positions debout/assises prolongées, etc)



- aux aspects de protection de l'enfant: pas de violence et d'abus (punitions physiques ou humiliantes abus sexuel, etc)
- à la qualité de l'enseignement qui sera fourni.

5.3 Analyse des perceptions des apprentissages de l'initiative pilote

L'évaluation a permis de dégager quelques éléments de changement dans les conditions d'apprentissage.

Du **point de vue des apprentis**, au travers du groupe focal et des entretiens individuels, on note une sensible évolution positive pour les filles et les garçons placés en apprentissage. En particulier, les apprentis ont rapporté qu'à présent les artisans leur montrent plus d'égards. Tout d'abord, la plus part des enfants interrogés ont reconnu que le respect du temps de repos et du jour de repos est à présent une réalité. Sur le plan de la gestion des revenus, il est reconnu que tout le fruit revient aux employeurs en raison du fait qu'ils jouissent de la propriété du matériel utilisé. Cependant les apprentis ont rapporté qu'un appui financier est progressivement admis. En effet, en fin de journée un certain montant est calculé selon les gains de la journée, et il est remis à l'apprenti(e) de façon journalière ou hebdomadaire, afin de Ses besoins courants. Un autre cas de changement qui peut être noté est la possibilité pour les apprentis d'apporter leur propre matière première pour la confection des

produits. Ceci représente un véritable changement est car cette pratique n'avait jamais été rapportée dans les interviews passées. Le fruit issu de la vente du produit ne revient pas totalement au maître artisan mais à l'apprenant qui aurait préalablement négocié son niveau de contribution aux frais d'amortissement du matériel utilisé. Un avantage important dans ce cas de figure est la latitude offerte à l'apprenti(e) pour négocier et mieux préparer pour leur futur emploi ou travail indépendant.

Du **point de vue des employeurs**, s'ils se reconnaissent bien dans certaines mauvaises pratiques, ils soulignent bien que les parents et les enfants en apprentissage ont aussi leur part de responsabilité dans la survenue des problèmes. Une fois cela clarifié, les artisans ont reconnu que depuis le début de l'initiative, ils et elles ont acquis une meilleure compréhension des besoins de protection des filles et des garçons placés dans leurs ateliers, en particulier des difficultés et des obstacles que ces derniers et dernières rencontrent, et qui peuvent affecter leur motivation. Les artisans ont aussi articulé leurs besoins pour mieux encadrer leurs apprentis, notamment d'avantage de soutien des familles et un renforcement de leurs capacités en pédagogie. Ils ont rapportés avoir participé à de nombreuses activités de sensibilisation durant l'année et avoir eu d'avantage d'interactions avec les services techniques, en particulier au travers d'inspections du travail. Ces dernières continuent de générer une certaine anxiété car les artisans considèrent qu'ils n'ont pas les moyens de respecter les mesures inscrites dans la loi. Enfin, on enregistre maintenant la présence à Banfora d'acteurs





SAVE THE CHILDREN CANADA

Enfance Épanouie | Rapport Pour Un Apprentissage Informel
Protecteur Axé Sur Les Droits Des Enfants

qui se sont organisé en corps de métiers et qui sont soucieux de la mise en œuvre de bonnes conditions d'apprentissage pour les enfants.

« Les changements ont été surtout au niveau de notre compréhension du besoin de protection des enfants en apprentissage » artisan – groupe focal

Pour les parents/gardiens, il est ressorti que s'il y a souvent des problèmes cela est dû à la démission des parents/tuteurs qui pensent se débarrasser des enfants en les envoyant chez le maître artisan. Tous reconnaissent que la mise en apprentissage demande un suivi de la part de chaque partie. Dans l'ensemble, ces éléments positifs dénotent d'une certaine évolution de l'intérêt que les parents portent sur l'apprentissage ou la formation de leurs enfants.

Enfin, **du point de vue des services techniques**, il existe un réel débat autour de l'arrêté qui concerne la mise en apprentissage dont les dispositions ne permettent pas forcément aux employeurs de penser à son application. Cette préoccupation a été longuement discutée pendant la visite à la DRTSS Cascades. Eux-mêmes reconnaissent son caractère contraignant et ensemble il a été décidé de mener un plaidoyer pour une prise en compte de l'apprentissage informel dans cet arrêté, ainsi qu'un plaidoyer pour que le matériel utilisé pour assurer le bon apprentissage des filles et des garçons ne soit pas sujet à imposition, car cela représente un obstacle supplémentaire pour les maîtres artisans.





6. BONNES PRATIQUES ET DÉFIS RENCONTRÉS

L'initiative pilote pour améliorer les conditions d'apprentissage des filles et des garçons dans la région des Cascades a donné des résultats prometteurs, la section suivante vise à tirer des leçons de cette expérience.

6.1 Bonnes pratiques

- **Phase exploratoire** : la phase exploratoire s'est révélée essentielle pour réaliser une analyse précise et contextuelle des besoins et défis des chaque parties, qui ne seraient pas apparus autrement. En particulier, cette phase a mis en lumière des pratiques usuelles qui vont à l'encontre des droits des enfants.
- **Espace de concertation** : un des succès de l'initiative tient à la création d'un espace de concertation entre les parties prenantes qui n'existait pas auparavant. Cet espace a permis d'amorcer un dialogue de fond entre les artisans, les services techniques de l'Etat et les filles et garçons placés en apprentissage. Il a permis à chacun d'exprimer son point de vue, d'identifier des défis communs, et de chercher ensemble des solutions. Dans ce sens, il a servi à la fois d'espace de sensibilisation et d'action. Il renforce aussi la responsabilité des uns et des autres. Cet espace a généré un climat de confiance et de collaboration entre les artisans et les apprentis.
- **Rôle de l'Association des Enfants et Jeunes Travailleurs du Burkina (AEJT-B)** : l'initiative a été entreprise en partenariat avec deux organisations communautaires, et particulièrement avec l'AJET-B. Les membres de l'AEJT-B sont des enfants et jeunes travailleurs, et donc certains sont apprentis et d'autres jeunes artisans à leurs comptes, qui emploient des apprentis(es). Les liens privilégiés de l'AEJT-B avec des apprentis et des artisans a permis de travailler avec un groupe pilote d'artisans et d'apprentis, ainsi qu'à assurer un ancrage communautaire de l'initiative.
- **Participation des enfants** : les filles et les garçons placés en apprentissage ont eu un rôle important dans l'initiative, en particulier dans la compréhension du contexte et des réalités auxquels ils font face, et dans la définition de solutions pour améliorer leurs conditions. Les filles et les garçons ont aussi été actifs dans le suivi des actions, au travers de l'AEJT-B, et dans l'élaboration de ce rapport.
- **Inclure les parents** : les familles et les parents ont été inclus dans l'initiative à travers l'AEJT-B et les suivis individualisés réalisés par Save the Children. Comme signalé précédemment le rôle des parents est central avant, pendant et à la fin de l'apprentissage. A la suite de l'initiative, nombreux parents





Réaliser notre mission signifie un monde dans lequel toutes les filles et tous les garçons ont des espoirs et des rêves différents et la même chance de les réaliser.

se sentent concernés par le développement de leur enfant et ils se sentent fiers de leurs succès. L'engagement des parents est une clé de réussite pour les filles et les garçons.

- **Définir les rôles et responsabilités de chacun** : cet exercice a été jugé très utile

par les parties-prenantes pour les quelles ce langage fait écho aux pratiques et normes culturelles. Ceci s'est traduit dans le contrat d'apprentissage. Il existe de nombreuses ressources sur les modèles de contrat qui peuvent être utilisés. Une des clés de leur bon



usage est de s'assurer que toutes les parties en comprennent le contenu, et qu'une négociation puisse avoir lieu pour construire un contrat pertinent à chaque situation individuelle.

6.2 Défis et Obstacle

- **Formalisation de l'apprentissage :**

durant l'initiative, les artisans et les apprentis on développer un contrat informel type, cependant nombreux artisans ont exprimé des résistances et des inquiétudes face ce contrat écrit. Cette faible acceptation par les artisans trouve son pendant au sein des services techniques de l'État qui pour leur part éprouve des difficultés à intégrer les réalités du secteur informel dans leur mandat. Le défi réside pour les artisans à trouver le juste équilibre entre contrat formel et informel, et pour les services techniques à définir une transition par étape vers la formalisation, et à définir leur rôle et mandat dans cette transition, y compris un rôle d'accompagnement au niveau local. Il est aussi important de continuer le plaidoyer avec les services techniques afin de mieux faire prendre en compte les conditions de l'apprentissage informel dans les textes législatifs.

- **Ambition vs Pragmatisme :** à la suite du premier atelier de concertation, les artisans, les services techniques de l'État et les apprentis ont conçu un plan d'action ambitieux. Lors de l'évaluation après un an, il est apparu que ce plan d'action n'a pas pu être complété. Il

est donc important dans la phase de mise à l'échelle de donner des orientations claires aux partenaires qui accompagnent le processus de consultation de définit des plans d'action pragmatique réalisable.

« *Nous avons peur de l'inspection du travail parce que nous n'avons pas les moyens pour respecter ce qui est inscrit dans la loi.* » artisan – groupe focal

- **Appropriation par les partenaires de mise en œuvre :** bien que l'initiative d'amélioration des conditions d'apprentissage soit partie du constat fait par les partenaires de la nécessité de protéger les filles et les garçons placés en apprentissage, il est apparu qu'il était ardu pour eux de garder le rythme des consultations, particulièrement pour l'AEJT-B, qui poursuit d'autres projets en même temps. L'appui de Save the Children s'est donc révélé particulièrement important pour faire le suivi. Il est important de s'assurer avec les partenaires de la méthodologie à suivre afin qu'ils puissent se l'approprier intégralement.
- **Mise à l'échelle :** l'initiative pilote a été conduite dans la région des Cascades, avec l'appui de l'AEJT-B et de son réseau. Cependant, après un an, on peut constater que seuls les acteurs impliqués directement dans les ateliers se sont impliqués au niveau local, ce qui pointe au défi de la mise à l'échelle locale, et nationale. Des recommandations sont données les perspectives prometteuses pour la mise à l'échelle locale, au travers de la mise en réseau des artisans.



- **Qualité de l'apprentissage :** bien que la question de la qualité de l'apprentissage ait été soulevée par les apprentis, elle n'a pas été abordée de façon extensive durant la première année de l'initiative. Des recommandations sont données dans les perspectives prometteuses (*voir section 7.b*) pour améliorer la qualité de l'apprentissage, notamment au travers du renforcement des capacités techniques des artisans et à l'établissement d'un plan d'étude informel.
- **Les enfants en mobilité :** il est apparu lors de l'évaluation après un an que jusqu'à 7 enfants de MUNYU et CN/AEJTB ayant directement participé à la première phase du pilote n'étaient plus localisables par les partenaires. La mobilité en Afrique de l'Ouest est une réalité importante dans la vie des communautés et une trajectoire choisie par de nombreux filles et garçons. Cela a un impact sur leur parcours de formation puis sur leur parcours professionnel. La relation entre apprentissage informel et mobilité mériterait d'être explorée d'avantage.
- **Alphabétisation des acteurs à tous les niveaux :** la question de l'alphabétisation ne concerne pas seulement les filles et les garçons en apprentissage mais se pose à tous les niveaux de la communauté. En effet, tant les apprentis que leurs parents et que les maîtres artisans possèdent des capacités limitées de lecture, écriture et calcul. Ceci réduit la possibilité de formalisation de l'apprentissage, la qualité de l'encadrement et la transmissions de connaissances liées au métier que les filles et les garçons apprennent. De plus, lors du pilote, la résistance des maîtres artisans contre les programmes d'alphabétisation pour les apprentis a été mise à jour, car ils craignent qu'ils distraient les filles et les garçons de leur apprentissage et affectent leur assiduité.
- **Cadres législatifs non adaptés :** le cadre législatif de l'apprentissage formel est complexe et requiert un niveau de formalisation qui est loin de la réalité. Par exemple : le cadre prévoit un modèle de contrat d'apprentissage, mais celui-ci n'est disponible que par écrit, en français et non en langues locales, dans un langage technique, ceci constituant autant de barrières à l'accessibilité pour une population de maître artisan parmi lesquels nombreux ne savent ni lire ni écrire. Les exigences pour être en accord avec ce cadre sont telles qu'elles demeurent impossible à remplir pour les artisans du secteur informel.



7. PERSPECTIVES PROMETTEUSES

A la suite de cette initiative pilote pour l'amélioration des conditions d'apprentissage informel au Burkina Faso, on peut dégager les perspectives innovantes suivantes, qui résultent des consultations avec les différents parties-prenantes et de l'évaluation après un an.

7.1 Etablir un contrat moral et social

Dans une culture qui privilégie l'oralité et un contexte dans lequel les taux d'alphabétisation sont encore très bas, tant chez les artisans que chez les filles et les garçons, il était attendu de rencontrer des résistances à l'établissement d'un contrat écrit entre l'artisan et son apprenti(e). Il serait donc intéressant de développer une pratique plus encadrée de contrat oral, qui engage réellement les parties prenantes. Afin d'assurer la responsabilité de chacun vis-à-vis de chacun, ce contrat doit aussi être moral et social. Une alternative prometteuse consiste à trouver dans les ressources communautaires des garants extérieurs (parrain/marraine) qui peuvent renforcer la responsabilisation entre les différentes parties prenantes et principalement entre les apprentis et les maîtres artisans. Ces garants doivent être sensibilisés aux droits des enfants, avoir une certaine autorité dans la communauté, et accompagner la mise en apprentissage des filles et des garçons, en particulier la négociation des conditions.

Néanmoins, dans le cadre du pilote, les adultes et les enfants ont souligné leur préférence pour la mise à l'écrit de ce contrat moral et social, quand cela est rendu possible grâce aux différentes ressources communautaires.

De plus, il peut être intéressant de ritualiser l'entrée et la sortie de l'apprentissage, tel qu'au Sierra Leone ou encore au Bénin, où il existe des rites et cérémonies particulières qui renforcent le contrat moral et social entre le maître artisan et son apprenti(e). Au Nicaragua, le partenaire de CLW, La Cuculmeca organise des cérémonie de remise de diplômes aux diplômés de leur programmes de formation technique informelle, impliquant ainsi toute la communauté. Cela consiste en l'organisation d'une cérémonie collective qui voit la participation des sortants accompagnés de leurs encadreurs ainsi que de leur mentor, marraine ou parrain. Le déroulement est spécifique à chaque secteur d'activité et selon les pays. Mais le point commun qui se dégage est comme une passation de charge et en même temps un passage d'étape initiatique pour accéder à «la cour des grands».



7.2 Plan d'étude en collaboration avec les artisans et les instances de certification

Une des priorités de l'apprentissage est d'assurer un transfert de connaissance de qualité. Il est donc primordial d'améliorer la qualité et la réputation de l'apprentissage informel. En vue de valoriser l'apprentissage informel, les recommandations suivantes pourraient être mise en œuvre.

Tout d'abord, il est possible de penser un plan d'étude axé sur les jeunes, qui inclure un atelier ou l'apprenti et l'artisan peuvent identifier les compétences et aptitudes que devrait posséder l'apprenti(e) à la fin de son apprentissage, en utilisant des méthodologies participatives, adaptés aux jeunes et ceux d'un faible niveau d'alphabétisation. Ceci peut se transformer en plan d'étude qui doit faire partie intégrante de l'accord ou contrat passé en début d'apprentissage. Pour être efficace ce plan d'étude doit aussi préciser quels sont jalons pédagogiques ainsi qu'un calendrier prévisionnel pour les atteindre. Dans le cas du Burkina Faso, il existe déjà des fiches développées par l'ANPE qui peuvent servir de base, puisque l'ANPE a déjà été en cours de développer tels plan. De même, la Fédération Nationale des Artisans du Burkina Faso (FENABF) travaille elle-aussi sur un projet de curriculum par filière. Idéalement, ces plans d'étude peuvent être discutés et accordés de façon participative avec les artisans, afin de trouver un modèle qui répondent à leurs besoins et à leurs capacités. Afin de faire le suivi des acquis, l'apprenti(e) et son maître artisan pourrait avoir recours à un livret d'apprentissage.

De plus, en parallèle de leur placement en apprentissage, les filles et les garçons tireraient profit d'un accompagnement pédagogique spécialisé, qui débiterait par une brève formation avant l'apprentissage pour leur faire connaître leurs droits et leurs obligations et développer leurs compétences en matière de santé et de sécurité au travail. Pour s'engager davantage, avoir un cours de formation sur l'apprentissage pour que l'apprenti(e) et le maître formateur puissent commencer à bâtir une relation, établir le attentes, comprendre les droits, la durée, le plan de formation, évaluer la pertinence, etc. Ici l'artisan maître et l'apprenti(e) identifieraient ensemble les compétences clé que l'apprenti(e) acquerra et comment il/elle les apprendre au moyen du programme. Un bref cours à mi-parcours de leur apprentissage peut leur fournir formation en dynamique de la vie par rapport à leur apprentissage ; le métier ; et la communauté ; ainsi qu'une formation de préparation à l'emploi et au commerce à la fin de l'apprentissage pourrait comprendre des compétences relatives à la conduite d'entreprise et les finances, et des conseils sur la manière de trouver un emploi ou d'obtenir un financement pour créer leur propre entreprise. Ces cours pourraient être délivrés par des structures existantes comme les Centres d'Education de Base Non Formelle du Burkina-Faso (CEBNF). Les systèmes de rotation qui permettent aux apprentis(es) d'aller dans des ateliers différents pendant leur apprentissage peuvent aussi élargir leur base de compétences.



Le groupe des Enfants et Jeunes Travailleurs de l'AEJT-B se rencontre au siège de la Coordination Nationale de l'AEJT-B.

Deuxièmement, il reste encore beaucoup à faire pour garantir aux apprentis qui finissent leur formation une reconnaissance dans leur corps de métier. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place un mécanisme de certification. En fonction de la zone couverte, les certificats peuvent induire une reconnaissance locale, régionale ou nationale des compétences des apprentis et améliorent dès lors leur employabilité. En particulier,

dans le secteur public certains organismes gouvernementaux exigent des certificats comme condition préalable pour des emplois de courte durée ou pour participer aux marchés publics. Les mécanismes de certification doivent dans tous les cas comprendre des tests de compétences à l'issue de l'apprentissage. Ils peuvent être informels ou formels. Dans le cas, préférable, de certification formelle, les filles et les garçons placés

en apprentissage informel doivent être appuyés à présenter les examens nationaux comme le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) au Burkina Faso.

7.3 Renforcement des artisans

Afin de relever le profil de l'apprentissage informel, il est essentiel de renforcer le rôle des maîtres artisans en tant que formateurs.

La qualité des enseignants (maîtres artisans) détermine celle des apprentis du système informel. Si les compétences des maîtres artisans ne sont pas à jour, cette défaillance sera transmise aux apprentis. Il est donc fondamental d'apporter de nouvelles compétences dans l'apprentissage informel. Pour ce faire, les maîtres artisans devraient bénéficier d'accès facilité à des cours de formation continue en compétences techniques, gestionnaires ou pédagogiques. Ces cours doivent être de courte durée de manière à ne pas mettre en péril le fonctionnement de l'entreprise. Il existe des programmes de perfectionnement, en particulier avec l'ANPE. Il est important au niveau national d'accompagner les ministères pertinents à instaurer ces politiques, et au niveau local, d'accompagner les artisans à accéder les programmes existants y compris à des programmes d'alphabétisation. De plus, il est aussi essentiel d'appuyer les artisans à développer leurs capacités en pédagogie et droits des enfants y compris la participation des enfants.

7.4 Alphabétisation pour tous

Face au constat du faible niveau d'alphabétisation tant des filles et des garçons placés en apprentissage que des maîtres artisans qui les encadre, il serait judicieux de mettre en œuvre des programmes d'alphabétisation inclusifs, en s'appuyant sur des modèles flexibles adaptés aux horaires de travail et aux besoins spécifiques des filles et des garçons. Il est donc crucial d'impliquer le ministère de l'Éducation pour mettre ces programmes informels d'alphabétisation en place, en parallèle des programmes de promotion et encadrement de l'apprentissage, tout en continuant à travailler avec les maîtres artisans afin qu'ils acceptent que leurs apprentis puissent accéder à ces programmes.

7.5 Égalité d'accès

L'amélioration de l'égalité d'accès à l'apprentissage informel est centrale à la réalisation des droits des enfants. En effet, ce sont les maîtres artisans qui choisissent les apprentis qui sont formés dans leur atelier. Les femmes sont généralement défavorisées du fait de la prépondérance des métiers à prédominance masculine parmi ceux qui offrent l'apprentissage informel, et les métiers sont sexospécifiques ; par exemple, les femmes sont engagées dans le secteur de la coiffure, et la couture. Il y a besoin de beaucoup de travail pour garantir que les filles et le garçons puissent accéder le genre d'emploi qui les intéresse, garantir que les espaces de formation sont également accessibles et sécuritaires



pour tous, mais aussi pour briser les stéréotypes culturels sur les sortes d'emplois que les hommes et les femmes peuvent faire. D'autres groupes défavorisés, comme les jeunes issus de la migration, pourraient aussi éprouver des difficultés pour être acceptés comme apprentis.

Il est donc nécessaire d'aborder les stéréotypes chez les maîtres artisans afin que les pratiques de recrutement soient fondées sur le talent, le comportement et les compétences et non sur des considérations de genre, appartenance religieuse ou ethnique. Ceci est un moyen important pour améliorer l'accès équitable à l'apprentissage informel.

On peut y parvenir, par exemple, en amenant les groupes communautaires à encourager leurs membres (qu'ils s'agissent de jeunes, de personnes handicapées ou de femmes) à s'adresser à des maîtres artisans pour leur formation, et en encourageant les chefs d'entreprise féminins à accepter des apprentis.

En outre, il y a besoin de rechercher davantage comment les programmes d'apprentissage sont différents pour les filles et les garçons adolescents, et de piloter de différents apprentissages spécifiques pour chaque genre, et mixtes.

7.6 Préparer les jeunes pour le succès dans le commerce

Un des défis de l'apprentissage réside dans la transition des jeunes vers un emploi sécuritaire

et durable. Comme signalé précédemment, la reconnaissance de leur compétence est essentielle pour assurer leur employabilité. Mais nombreux sont ceux qui visent à s'installer à leur compte. Les programmes d'appui aux filles et garçons placés en apprentissage doivent donc considérer cette étape finale qui est l'installation des jeunes formés. Comme mentionné en 7.2, pour ce faire, il est important de compléter leur formation technique par une formation en entrepreneuriat et gestion d'affaire, faciliter leur accès à un capital, soit à travers l'épargne, le crédit ou encore les subventions – en nature ou en argent. Il existe de nombreux modèles sur l'installation des jeunes, particulièrement au Burkina Faso, qui méritent d'être explorés et étudiés, comme par exemple l'octroi de capital, ou de matériel, ou de bons d'achats, ou la création d'incubateurs pour plus de renforcement de compétences.

7.7 Réseaux et fédérations d'artisans

Un apprentissage réussi profite autant à l'apprenti qu'au maître artisan. Lorsque les filles et les garçons placés en apprentissage sont protégés, encadrés et motivés, ils s'engagent dans leur emploi et produisent un travail de qualité. Une approche qui a fait ses preuves pour la diffusion de ces bonnes pratiques est l'éducation par les pairs. Cela vaut tant pour les apprentis que pour les artisans. Une pratique innovante consiste donc à collaborer avec des réseaux et des fédérations d'artisans,





SAVE THE CHILDREN CANADA

Enfance Épanouie | Rapport Pour Un Apprentissage Informel
Protecteur Axé Sur Les Droits Des Enfants

afin qu'ils discutent entre eux des bénéfices d'un apprentissage dans le cadre des droits des enfants. Ces réseaux professionnels peuvent aussi servir d'espace de sensibilisation sur les droits des enfants ou encore sur les services de formation continue pour les artisans. A travers les réseaux locaux et nationaux, il est donc possible de mettre à l'échelle les initiatives d'amélioration des conditions d'apprentissage pour les filles et les garçons.





8. CONCLUSION

Le placement des filles et des garçons en apprentissage dans le milieu informel est une stratégie privilégiée pour de nombreux enfants, en particulier pour ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas continuer le cursus scolaire primaire et secondaire. Cependant cette forme de préparation aux études et à l'emploi n'est pas toujours dans l'intérêt supérieur de l'enfant et pourrait impliquer de l'exploitation. La pratique de l'apprentissage informel est inscrite dans un cadre culturel qui tolère de nombreuses violations des droits des enfants. Elle se pratique dans le secteur informel qui fonctionne hors des systèmes étatiques de protection. Améliorer les conditions d'apprentissage tient donc pour beaucoup des changements dans les mentalités et dans les pratiques culturelles.

L'initiative pilote entreprise dans la région des Cascades par Save the Children et ses partenaires de mise en œuvre se basent sur une approche participative afin d'améliorer les conditions d'apprentissage pour les filles et les garçons. Elle a mis en lumière les défis que rencontrent les différentes parties prenantes et les pratiques prometteuses pour y remédier. C'est dans un esprit de collaboration et de travail en partenariat au cœur des communautés que les filles et les garçons placés en apprentissage pourront s'épanouir et devenir des citoyens engagés.



ANNEXE I – MODÈLE DE CONTRAT INFORMEL

Contrat d'apprentissage informel

ENTRE D'UNE PART

Le soussigné Né(e) leàde nationalité,et exerçant le métier derésidant à
ci-après nommé « Maître»

ET D'AUTRE PART

1- Le soussigné (NOM et Prénom)Née le A, Adresse :

2- Les parents de l'apprenant, représenté parrésidant, métier

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : objet du présent contrat d'apprentissage

Dans le cadre d'amélioration des conditions d'apprentissage pour une meilleure insertion socio-économique Save the children International mène une réflexion avec les jeunes et enfants travailleurs dont les services sont sollicités par les parents des enfants soucieux du bien- être de leurs pairs.

Article 2 : Durée

La présente clause contractuelle couvre une durée dean à partir du20... à20...

Article 3 : Responsabilité et obligation des parties

Parent de l'apprenant

Le parent ou le tuteur de l'enfant s'engage à :

- Assurer la prise en charge de l'enfant (santé, nourriture, habillement, déplacement etc.)
- Rendre régulièrement visite à l'enfant pour s'enquérir de l'évolution de sa formation
- Participer à l'encadrement de l'enfant (encouragement, conseils)
- Etre à l'écoute du maître artisan et l'enfant dans le cadre de son apprentissage
- Informer le maître pour toute absence de l'enfant
- Fournir la matière première pour les travaux d'application (menuiserie, couture, calligraphie, soudure)
- Préparer l'installation de l'enfant

Le maître artisan

Le maître artisan s'engage à :

- Dispenser une formation adéquate à l'apprenti
- Dresser un programme de formation de l'enfant
- Respecter les règles de sécurité dans son atelier
- Rendre compte aux parents et à Save the Children de l'évolution de la formation de l'enfant
- S'engager à ne pas donner des travaux au- dessus des forces de l'enfant



- Offrir à l'enfant le prix du repas du midi et le prix du savon
- Respecter les droits de l'enfant
- Accorder une journée de repos à l'enfant par semaine
- Encourager l'enfant à faire le CQP (et plus tard le BQP si besoin)

L'Enfant

L'apprenti s'engage à :

- Venir à l'heure
- Être respectueux envers le maître, les clients et envers ses pairs
- Être intègre
- Suivre assidûment sa formation et à tenir informer son maître de tout empêchement de nature à entraver le bon déroulement de sa formation
- Respecter et obéir à son maître
- Elaborer un plan d'installation
- Aviser le maître avant de mettre fin au contrat
- Aviser pour tous absences
- Justifier les absences non accordé par le maître
- Passer le CQP

Article 4 : Modification

Toute modification du présent contrat doit être acceptée à l'unanimité par les parties prenantes

Article 5 : règlement de litiges

Tout litiges survenu aux cours de l'exécution du présent contrat d'apprentissage doit préalablement être régler à l'amiable

A défaut, les parties présentes se soumettent à un arbitrage d'une tierce personne choisie d'un commun accord.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Accord prend effet et a valeur obligatoire dès sa signature par les deux parties.

Fait à leen trois (03) pages et en Cinq (05) exemplaires suivant les paraphes et signatures des parties.

Lu et approuvé

Le Maître

L'apprenti

**Parent/ Tuteur
représentant**





ANNEXE II – MÉTHODOLOGIE DES SKETCHES – JEU DE RÔLE

La méthodologie du théâtre pédagogique est une adaptation de la méthodologie développée dans les années 1960 par Paulo Freire, autour de l'idée de « conscientisation » et de l'éducation populaire.

Le processus inclut :

- l'identification d'un thème de problème par le dialogue avec une communauté ou d'un groupe
- traduction du thème de problème dans un code (de représentation objective du problème sous la forme d'une photo, le dessin, le théâtre, des marionnettes, une chanson ou une autre forme)
- représentation du code à la communauté ou le groupe:
 - confirmer que le code ne représente le problème dans le contexte de la réalité locale;
 - analyser le problème dépersonnalisée (à l'origine du problème était le problème personnel du groupe, mais l'analyse doit dépersonnaliser le problème afin qu'il puisse être examiné objectivement)
- décrire le problème et ses effets
- déterminer les causes du problème
- identifier les solutions possibles
- préparer un plan d'action
- mettre en œuvre un plan d'action
- réviser le plan d'action
- identifier de nouveaux thèmes de problèmes

Dans le cas de l'approche il a été choisi de réaliser des sketches. L'équipe d'animation a planté la scène et demandé aux participants de choisir un rôle. Les enfants ont joué la scène, ce qui a fait ressortir les mauvaises pratiques en termes d'accompagnement à l'apprentissage. Après la scène, les animateurs ont modéré un forum débat avec l'assistance en analysant les rôles un par un puis en faisant des propositions de solutions.





Exemples de l'atelier à Banfora

1^{er} SKETCH : les apprentis mécaniciens et le mauvais parton

Un mécanicien installé dans le village reçoit la visite d'un parent avec son enfant. L'enfant était inscrit à l'école où il a été renvoyé. Un second parent vient avec son enfant pour le placer en apprentissage.

Les deux enfants ont la même situation, tous déscolarisés. Les parents après avoir demandé l'avis des enfants sur ce qu'ils souhaitent apprendre, les enfants ont désiré apprendre la mécanique.

Le fou leur demande s'ils peuvent réparer le vélo par ce que le patron est absent. Il se moque d'eux.

Ayant réparé le vélo, ils ont obtenu 2000frcf. Le patron vient récupérer les sous, les enfants lui demandent 200fca pour manger. Il les chasse de l'atelier

2^E SKETCH : Les apprentis tailleurs et le patron

Une femme en difficulté cherche une solution pour la formation de ses enfants en couture par ce qu'elle n'a plus de ressources financières pour payer les frais de scolarité de ses deux filles.

Le père se présente à la scène et exprime sa souffrance.

La camarade de la femme en question est allée solliciter de l'aide des AEJT pour ces enfants des parents pauvres. Ayant obtenu une réponse favorable, ils se sont rendu chez les parents apporter la nouvelle d'appui à la formation des enfants.

Le patron tailleur se présente par la suite : le responsable des EJT accompagné d'un membre avec les enfants sont allé les placer en apprentissage chez le tailleur renommé du village.

Ce dernier donna les conditions d'inscription et de formation des enfants : 50000frcf. Ils ont insisté sur la bonne formation des enfants. Ils ont payé une avance de 50000frcf.

Immédiatement le patron leur confie des tâches en expliquant ce qu'elles doivent faire. Ce sont des finitions qu'elles passent le temps à faire.

Les deux filles se sont plaintes de l'attitude du patron. Il ne leur apprend pas le dessin et la coupe des





SAVE THE CHILDREN CANADA

Enfance Épanouie | Rapport Pour Un Apprentissage Informel
Protecteur Axé Sur Les Droits Des Enfants

patrons sur papier.

Il se dit qu'il a souffert avant de réussir, de ce fait les enfants doivent subir le même sort avant e connaître.

Le parton explique que si les enfants apprennent bien la couture, il y aura trop d'atelier dans la ville et plus de concurrence du marché.

Les responsables des EJT ayant été saisi à cet effet sont allés rencontrer l'inspecteur du travail qui leur promet de les aider. Sa stratégie est d'organiser une rencontre de concertation avec la communauté et les parents pour aborder le problème et réfléchir aux solutions.





ANNEXE III – BIBLIOGRAPHIE

ILO, *Upgrading informal apprenticeship: A resource guide for Africa*, Geneva, 2012

ILO, *Upgrading Informal Apprenticeship Systems - Skills for Employment Policy Brief*, Geneva, 2011

ILO, *Skills and livelihoods training – A guide for partners in child labour projects*, ILO International Programme on the Elimination of Child Labour (IPEC) – Geneva, 2013

Haan, H.C. *Training for work in the informal micro-enterprise sector: Fresh evidence from Sub-Sahara Africa*, UNESCO- UNEVOC Book series, Amsterdam, Springer, 2006

Save the Children, *ENGENDERING TRANSFORMATIONAL CHANGE Save the Children Gender Equality Program Guidance & Toolkit*, 2014

http://resourcecentre.savethechildren.se/sites/default/files/documents/gender_equality_program_toolkit_2014.pdf

Save the Children, *Principles for Gender Equality*, 2014

Save the Children, *Partnership Principles*, 2015

Save the Children, *Position statement on children and harmful work*, 2013

<http://resourcecentre.savethechildren.se/library/save-children-position-statement-protection-children-harmful-work>





NOTRE VISION est un monde dans lequel chaque enfant a le droit de survivre, le droit à la protection, au développement et à la participation.

NOTRE MISSION est d'obtenir des progrès décisifs dans la façon dont le monde traite les enfants et de réaliser des changements immédiats et durables dans leurs vies.

Save the Children Canada
4141 Yonge Street, Suite 300
Toronto, ON M2P 2A8

Tel: (416) 221-5501
Free: 1-800-668-5036
Fax: (416) 221-8214

info@savethechildren.ca

www.savethechildren.ca

